CHARTE DE SUPERVISION DE STAGE DE DEUXIEME ANNEE

LE SUPERVISEUR:

- ✓ Enseignant Informaticien expérimenté, il représente la fonction pédagogique du stage : supervision des objectifs, suivi technique pour favoriser l'apprentissage.
- ✓ il est le lien entre l'Institut et le cadre de stage ;
- ✓ Il peut recevoir l'étudiant avant le début du stage pour :
 - valider les objectifs du stage, les objectifs personnels de l'étudiant et définir les conditions de déroulement de la supervision du stage,
 - élaborer le planning prévisionnel du stage,
- ✓ il construit le parcours du stage en lien avec l'IAI-Togo à travers la DAAS et le maître de stage ;
- ✓ il valide le planning prévisionnel de stage de l'étudiant ;
- ✓ il accompagne le stagiaire et évalue sa progression à partir des rencontres périodiques et régulières (fréquence hebdomadaire recommandée) : il fixe des dates d'entretiens de suivi ;
- ✓ il assiste l'étudiant pour l'aider à résoudre les difficultés techniques et/ou administratives ;
- ✓ il prévoit des temps d'échanges autour des problématiques rencontrées pendant le stage : partage d'expériences ;
- ✓ il signale les difficultés et propose des solutions en cas de conflits ;
- ✓ il formalise l'évaluation du stage, au cours d'un entretien avec l'étudiant et à travers une fiche de notation pour la DAAS. Cette note compte dans la proportion de 30% dans la note finale du stage ;
- ✓ il valide le travail du stagiaire étape par étape ;
- ✓ il signale au DAAS les absences éventuelles de l'étudiant en cours de stage et valide le planning de stage effectué ;

- ✓ il doit rentrer en contact le maître de stage afin de s'assurer du bon déroulement du stage ;
- ✓ à l'issue du projet et avant la validation devant un jury, il organise des séances de validation à blanc pour l'étudiant, en présence de l'utilisateur si possible ;
- ✓ il doit fournir à la DAAS un rapport mensuel à travers les canaux existants sur l'évolution du stage de chaque étudiant à sa charge afin que les solutions soient trouvées au plus tôt aux éventuelles difficultés rencontrées.

L'ETUDIANT: il est acteur et responsable de son stage

- ✓ Il prend contact avec le Superviseur pour :
 - > s'informer des spécificités de la supervision,
 - > définir ses objectifs du stage,
 - élaborer le planning prévisionnel,
- ✓ il s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage ;
- ✓ il formule des objectifs en cohérence avec le cahier des charges de stage ;
- ✓ il est tenu d'honorer les séances d'entretien de suivi planifiées avec le Superviseur ;
- ✓ il intègre une démarche constructive d'apprentissage : se donner les moyens d'accomplir sa mission à partir des ressources mises à disposition dans le service d'accueil et éventuellement par le Superviseur ;
- ✓ il adopte un comportement responsable, respectueux, attentif aux personnes et aux biens sur son lieu de stage ;
- ✓ il soumet son travail à validation du Maitre de stage et du Superviseur étape par étape jusqu'à la fin du stage ;
- ✓ Il planifie et participe à au moins deux réunions avec son Superviseur et son Maitre de stage ;

- ✓ il prépare sa validation par des séances « à blanc » devant le superviseur et le maître de stage ;
- ✓ il signale à son superviseur toute difficulté qui pourrait freiner la bonne évolution de son stage ;
- ✓ il saisit au plus tôt le DAAS au cas où il n'arrive pas à travailler convenablement avec son superviseur ou si celui-ci n'est pas disponible.

LE MAITRE DE STAGE : il représente l'utilisateur du produit du stage de l'étudiant.

- ✓ il convient, d'un commun accord avec l'étudiant, du thème du projet et des outils pour sa réalisation ;
- ✓ il met l'étudiant stagiaire dans de bonnes conditions de travail et favorise son intégration à l'environnement du travail ;
- ✓ il reste disponible et accessible au stagiaire, dans la limite du possible, pour toute sollicitation dans le cadre du projet ;
- ✓ il convient d'un planning de travail avec le stagiaire et le porte à la connaissance du superviseur si possible ;
- ✓ il suit la progression du projet et valide le travail du stagiaire étape par étape ;
- ✓ il informe le superviseur de toute difficulté rencontrée avec le stagiaire ;
- ✓ il reste accessible au superviseur ;
- ✓ à l'issue du projet et avant la validation du stage, il organise des séances de validation à blanc pour l'étudiant, en présence du superviseur si possible.